

Toutes ces réunions ont un caractère privé ; on n'y est admis qu'avec une carte de congressiste.

Les "cérémonies solennelles" sont des processions, des adorations diurnes et nocturnes, l'heure sainte, des amendes honorables et des actes de consécration.

Dans les réunions de section, on s'occupera des questions suivantes : "Moyens de développer la dévotion au Très Saint-Sacrement" (confréries du Très Saint-Sacrement, adorations diocésaines, assistance à la sainte messe, communions, adoration nocturne, réunions eucharistiques, apostolat par la presse, congrégations religieuses et œuvres spécialement vouées au culte eucharistique); "le Sacré-Cœur et l'Eucharistie;" "la Très Sainte Vierge Marie et l'Eucharistie;" "questions d'histoire et de statistique relatives au culte du Très Saint-Sacrement, particulièrement dans les diocèses du sud-ouest de la France."

Dans les réunions sacerdotales, les questions à l'ordre du jour peuvent se grouper sous les deux titres suivants : 1o "Le prêtre, ministre du Très Saint-Sacrement, sanctifié par l'accomplissement de ses devoirs envers l'Eucharistie;" 2o "Le prêtre, dispensateur des Saints Mystères, chargé de donner abondamment l'Eucharistie en la faisant connaître, en la faisant recevoir, en la faisant régner."

Dans les réunions de Dames, on s'occupera : 1o de "l'Eucharistie et de la piété;" 2o de "l'Eucharistie et la famille;" 3o de "l'Eucharistie et les œuvres."

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des délibérations de cet important congrès.

—Mgr l'évêque de Luçon vient, dit la *Semaine religieuse*, de rappeler à ses prêtres le désir qu'il leur avait exprimé déjà de les voir rechercher avec soin "tous les titres de gloire de sa chère Eglise de Luçon". Sa Grandeur leur demande de vouloir bien lui adresser les renseignements qu'ils auront pu recueillir sur les habitants de leur paroisse qui ont subi la mort en haine de la foi, durant la Révolution de la fin du siècle dernier.

"L'accueil si favorable qui a été fait en Cour de Rome à la cause des Carmélites de Compiègne, ajoute le prélat, Nous autorise à croire que le même honneur pourrait être accordé un jour à nos héroïques martyrs vendéens."

—Nous lisons dans la *Croix* :

La Congrégation des Rites fait faire en ce moment les premières procédures relatives à la cause de béatification [du P. Raphaël Captier et de ses compagnons, des Frères Prêcheurs, mis à mort, en haine de la foi, pendant les sanglantes journées de la Commune, en 1871.

En conséquence, un mandement du cardinal Richard prescrit la recherche des écrits de ces serviteurs de Dieu et leur communication à la chancellerie de l'archevêché.